

- Forwarded message -----

De : **collectifvallon** <collectifvallon@gmail.com>

Date: dim. 1 sept. 2019 à 19:20

Subject: TEST - Les nouvelles de septembre 2019

To: <collectifvallon@gmail.com>

Bonjour,

au sommaire de septembre :

1- Valady refuse l'installation de bornes WIFI

2- Blanche Gardin "La technologie s'est accaparée nos rêves", vidéo comique

3- Le collectif écrit au Grand Site de France

4- l'ANSES confirme le risque sur les fréquences de l'électricité

5- La procédure contre le SIEDA est reprise en d'autres départements

6- Label pour les lieux à faible rayonnement électromagnétique

7- Prochaines réunions publiques

1-

Valady est la première commune à refuser l'installation de bornes WIFI dans l'espace public, projet porté par la Communauté des Communes de Marcillac-Conques.

Pour rappel ce projet concerne encore les communes de :

- Saint-Christophe Vallon
- Marcillac-Vallon
- Salles-la-Source
- Conques en Rouergue
- Clairvaux
- Sénergues
- Muret
- Mouret

Pour le Sud-Aveyron :

- Montfranc
- Brusque

Merci à tous ceux qui pourront envoyer les lettres suivantes à leurs mairies, ainsi qu' à leurs voisins, afin d'obtenir le même résultat qu'à Valady :

[Lire et télécharger ici la lettre qui fut envoyée aux élus](#)

Écrivez à vos élus avec cette lettre :

[ici](#)

2-

Blanche Gardin “La technologie s’est accaparée nos rêves”

Voir cette courte vidéo comique ici

https://static.blog4ever.com/2017/04/828127/artvideo_828127_7913840_201810145223824.mp4

3-

Le 22 juillet, le collectif a porté réclamation auprès des Grands Sites de France afin de prévenir ce prestigieux label de l'attitude des élus de Conques en Rouergue refusant tout dialogue sur le projet d'installation de borne de WIFI, et ce en contradiction avec les valeurs et principes édictés par la Charte des grands Site de France auxquels Conques veut adhérer.

Lire le courrier ici :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Courrier-22-juillet-reclamation-grand-site-de-france-anonymisée.pdf>

Les Grands Sites de France ont prit note de notre courrier et ont transmis notre réclamations aux élus de Conques en Rouergue.

4-

50 ans après les premiers rapports sur l'électricité, 18 ans après le classement en cancérogène possible par l'OMS, le danger (leucémie) de certaines expositions à l'électricité est confirmé définitivement:

Un risque de leucémie pour les enfants, 2300 à 5700 enfants exposés en Midi-Pyrénées

La Dépêche 21 juin 2019

[Lire ici](#)

Rapport "Basses Fréquences" de l'ANSES : l'Etat ne peut plus garder le silence

Communiqué de l'association PRIARTEM, juin 2019

[Lire ici](#)

*Extraits : "L'Agence **confirme ainsi, en renforçant***

***l'alerte**, [l'avis](#) qu'elle avait rendu en 2010. Ses recommandations visent*

*principalement la **protection des populations***

sensibles : enfants et malades, en demandant à ce qu'aucune école ni aucun hôpital ne soient construits à proximité de ces lignes.

Mais elle souligne aussi que des mesures ont montré que d'autres sources d'exposition à ces fréquences existent, touchant notre quotidien (transformateurs électriques, véhicules, appareils ménagers tels que plaques de cuisson, sèche-cheveux...)...

Elle recommande également une attention particulière à **la santé des travailleurs** dont certains sont surexposés (dans ce registre, les femmes enceintes sont les plus vulnérables).

Ainsi, **l'ANSES remet implicitement en cause les normes réglementaires actuelles** en demandant leur réévaluation au regard des derniers travaux scientifiques.

Pour Sophie Pelletier, présidente de Priartem, « l'ANSES émet aujourd'hui un message clair en matière de risques de ces champs électromagnétiques, notamment concernant les femmes enceintes et les enfants, que le décideur public doit entendre. Ce travail d'expertise est un premier pas qui se doit d'être approfondi, notamment dans des domaines sensibles comme le risque de naissance prématurée ou l'exposition des bébés mis en couveuses ».

Pour rappel : **0.2** microtesla, seuil de danger retenu par l'ANSES, est obtenu avec un ordinateur portable sur les genoux.

Pour plus de précisions sur les Champs ElectroMagnétiques :

Champs électromagnétiques

ce qu'il faut savoir

prospectus à télécharger sur la 5G, la WiFi, l'électricité, les normes et l'industrie du doute....

[**Lire ici**](#)

à compléter par le prospectus à télécharger sur les écrans, les enfants et les champs électromagnétiques:

[Télécharger ici](#)

Dossier de synthèse sur les CEM

mis à jour en janvier 2019

[Télécharger ici](#)

Monde connecté, corps malades (fiction)

un conseil municipal débat des champs électromagnétiques, des compteurs communicants, de l'(in)intelligence artificielle

[Lire ici](#)

5-

La procédure contre le SIEDA continue devant le TA de Toulouse.

Nous allons époser un second mémoire en réplique.

Tout le résumé et détails ici :

<https://ccaves.org/blog/communiqués-de-presse-procedures-en-justice/>

Plusieurs collectifs français nous ont contacté afin de recopier cette démarche dans leurs départements.

Les départements suivants sont en cours ou en préparation dans des procédures contre leurs syndicats d'énergie qui sont les autorités administratives sur

Enedis :

- Bouches du Rhône
- Alpes Hautes Provence
- Hautes-Alpes
- Gironde

Vos dons sont toujours les bienvenus afin d'avancer sur ces procédures, grâce

aux boites à dons du Pti bio de Marcillac, et d'Onet Bio (anciennement La Vie Claire d'Onet).

Ou sur le Pot commun :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/e6a10xhk>

6-

Les collectifs aveyronnais (Ouest-Aveyron, Sud-Ouest Aveyron, Millau et Vallon) créent un label pour tous les lieux d'accueils du public garantissant un faible rayonnement électromagnétique artificiel (dans le spectre des radio-fréquences : téléphonie mobile, WIFI, DECT, etc..)

Plusieurs boutiques et gîtes sont d'ores et déjà intéressés.

L'idée : en échange d'une médiatisation par nos collectifs (dont la liste mails commence à être importante), d'articles dans la presse, ces lieux s'engagent à :

1- ne pas avoir de wifi et passer par des solutions filaires : câbles RJ 45 de catégorie 5 se reliant de la box internet aux ordinateurs portables.

Des adaptateurs micro-USB peuvent se trouver pour peu cher permettant de relier ce câble ethernet RJ 45 à une tablette ou un smartphone.

L'ensemble peut se démultiplier pour plusieurs clients à la fois, être esthétique sans prendre de place, pour un coût de quelques dizaines d'euros.

2- Ne pas avoir de DECT sans-fils (les téléphones fixes de maison avec lesquels on peut se balader).

Car ces téléphones sont la première source de pollution électromagnétique dans une maison, parfois 10 fois supérieurs à la puissance d'un portable (voir le prospectus sur les CEM ci-dessus). Ils émettent même posés sur la base en veille. par exemple à 1.50m autour : c'est 10 fois au dessus de la préconisation du Conseil de

l'Europe de 2011, et il faut s'en éloigner de 20 mètres pour être dans les taux conseillés de la Résolution de Salzbourg.

Pour les lieux où cela est indispensable, il pourrait se choisir une marque de DECT sans-fils qui arrête d'émettre lorsque posé sur la base et qui module sa puissance selon l'éloignement d'avec la base (en mode ECO DECT à paramétrer).

Et de penser à la remettre sur la base dès que possible.

Des marques bien connues propose cela (nous contacter pour des renseignements).

3- Mettre en mode avion ou éteindre les portables personnels des personnes du lieu en question (téléphone, ordinateur et tablettes, imprimantes) dès que possible. Car un téléphone portable en veille émet continuellement toutes les 30 secondes dans toutes les directions à la fois pour se géolocaliser. La puissance de cette émission dépasse toute les préconisations des chercheurs et associations (CRIIREM, Priartem, Robin des Toits, Salzbourg, Conseil de l'Europe-voir le prospectus ci-dessus).

Certains "modes avions" permettent d'éviter cela. L'éteindre est plus sage.

4- Changer leurs ampoules à allumage progressif s'ils en ont encore, pour des LED à lumière chaude.

5- Et dans la limite de ne pas faire fuir les clients, faire de la prévention (grâce à des prospectus...)

Si l'idée vous intéresse, vous pouvez commencer à proposer à différents lieux cette idée (boutique alimentaire et de ventes diverses, café, gîtes, médiathèques, etc...). Nous contacter pour les détails.

Ce label n'exige bien entendu aucune cotisation ou adhésion.

7-

Prochaines réunions publiques :

- Centrès, le mercredi 4 septembre à 20 h à la salle des fêtes
- Salles-la-Source sur les champs électromagnétiques (CEM), précisions à venir
- Marcillac sur les CEM, précisions à venir
- Sophie Pelletier, présidente de l'association Priartem, précisions à venir.

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)



--

<https://ccaves.org/blog/>

Nouvelle adresse, régulièrement nettoyée.

Envoyé d'un appareil connecté en filaire, wifi et bluetooth déconnecté, et utilisant des filtres pour la lumière bleue.